

KARLHEINZ NICLAUSS

Le Gouvernement fédéral

L'unification allemande de 1990 se fit par extension du système politique et économique de la République fédérale ouest-allemande. Le 3 octobre, les cinq Länder de la RDA adhérèrent à la Loi fondamentale. L'État des travailleurs et des paysans de l'Allemagne de l'Est se désagrégea mais les institutions politiques de la République fédérale ne furent pas affectées par le rétablissement de l'unité allemande. Cela est vrai aussi du système de Gouvernement parlementaire institué par la Loi fondamentale : le Gouvernement fédéral est lié à la majorité en place au Bundestag et les partis qui forment le Gouvernement verrouillent l'exécutif (où, en fait, sont aussi confectonnées les lois). Le président fédéral a principalement une fonction de représentation et ne peut intervenir dans le jeu politique que dans certains cas précis.

Au sein du Gouvernement de ce système parlementaire, le chancelier occupe une position particulière : lui seul est élu par le Bundestag et propose au président, qui a seul pouvoir de nomination, la liste des ministrables. Une motion de défiance ne peut être déposée que contre le chancelier, jamais contre les ministres. Cette motion de défiance est qualifiée de « constructive » par l'article 67 de la Loi fondamentale (LF), car le chancelier ne peut être renversé que s'il est possible d'élire son successeur. Cette disposition de la Loi fondamentale fut une des raisons de la formation à Bonn d'une « démocratie du chancelier ». Mais c'est surtout la transformation du système des partis allemands par rapport à la République de Weimar qui a été déterminante. Les partis sont parvenus à partir de 1949, pour la première fois dans l'histoire allemande, à former des majorités gouvernementales stables. Le système des partis de la

République fédérale se distingue en outre par la concurrence entre Gouvernement et opposition, concurrence qui offre à l'électeur une alternative à la coalition au pouvoir. Dans ce système de la « démocratie du chancelier », le chancelier est en même temps le chef de file du principal parti du Gouvernement ; il joue un rôle capital en politique étrangère et dispose, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, du prestige de l'homme d'Etat libéré de la politique partisane.

Le processus d'unification est caractérisé depuis 1990 non seulement par la continuité de ces structures mais encore par la réélection du Gouvernement sortant : l'équipe gouvernementale de la coalition CDU/CSU et FDP a conduit les négociations internationales sur la réunification et en a tiré tous les bénéfices lors de la première élection du Bundestag par l'Allemagne entière, le 2 décembre 1990. Alors que le crédit du Gouvernement et la popularité du chancelier étaient au plus bas en 1989 selon les sondages, les chances de succès électoral des partis du Gouvernement (CDU/CSU et FDP) s'améliorèrent du fait de la réussite de la politique d'unification. A partir de l'été 1990, il devint évident que Lafontaine, le candidat du SPD, n'aurait aucune chance le 2 décembre face aux architectes de la réunification : le chancelier Kohl (CDU) et le ministre des affaires étrangères Genscher (FDP). Avec 43,8 % des voix pour la CDU/CSU et 11 % pour le FDP, la coalition gouvernementale dispose d'une solide majorité au Bundestag jusqu'au prochain renouvellement de 1994.

La première élection du Bundestag par toute l'Allemagne fut aussi une « élection du chancelier ». L'affiche de Helmut Kohl avec le slogan « Chancelier pour l'Allemagne » dominait la campagne électorale de la CDU/CSU et rappelait l'époque de Konrad Adenauer et de Ludwig Erhard. Kohl fut le réceptacle des espoirs qu'avait fait naître la réunification parmi les Allemands de l'Est et de l'Ouest. Il put un temps égaler en prestige ses prédécesseurs. La première élection du Bundestag par l'Allemagne entière fut un de ces moments où l'on pouvait croire avec Maurice Duverger que les démocraties élisent leurs monarques¹.

Les autres leaders du Gouvernement bénéficièrent eux aussi du rétablissement de l'unité allemande qui fut interprété comme la victoire du système politique et économique de la République fédérale ouest-allemande. Au tournant des années 1990-1991 s'est propagée une sorte d'euphorie politique. Les problèmes de toutes

1. Maurice Duverger, *La monarchie républicaine*, Paris, 1974.

sortes posés par l'unification, non plus que le coût élevé de celle-ci, n'étaient pas encore reconnus, ou ils étaient escamotés. Un signe, parmi d'autres, de cette ambiance fut la décision prise spontanément par le Bundestag le 20 juin 1991 de transférer son siège (et du même coup celui des plus importants organes gouvernementaux) à Berlin. Du fait de la forte impression créée par la réunification, le transport des dépouilles mortelles des rois de Prusse Frédéric II et Frédéric-Guillaume I^{er}, qui s'est déroulé le 17 août entre le Bade-Wurtemberg et Potsdam, donna lieu à une mise en scène équivoque : le chancelier y prit part « à titre privé » et la Bundeswehr était représentée par des officiers et une fanfare.

Par bonheur, les problèmes concrets posés par la réunification firent qu'on ne retomba pas à nouveau dans le romantisme politique : il apparut au cours de l'année 1991 que l'économie est-allemande avait perdu cette zone de débouchés originelle que représentait pour elle le COMECON sans pour autant être compétitive à l'Ouest. En même temps, les dirigeants politiques concédaient que des moyens considérables seraient nécessaires pour financer l'administration et les prestations sociales et renflouer l'économie de l'Allemagne de l'Est. En 1991 et 1992, les prestations de transfert de l'Allemagne de l'Ouest atteignirent 170 et 218 milliards de marks (chiffres bruts) soit à peu près le double du budget général annuel de la Communauté européenne.

Le Gouvernement (et l'opposition) doivent redéfinir le rôle de l'Allemagne agrandie, en politique étrangère comme en politique de défense, dans une Europe qui n'est plus caractérisée par la confrontation de deux blocs militaires. L'unification allemande et ses conséquences exigent des efforts exceptionnels de la part des hommes politiques de la République fédérale élargie, et des sacrifices désagréables de la part de leurs électeurs.

Du point de vue de la science politique se pose, face à cette situation, la question des répercussions sur le système politique allemand. On peut répondre à cette question dans le sens de l'adaptation ou du défi : les institutions de la République fédérale sont-elles sur le point de changer en raison de leur extension vers l'est de l'Allemagne, ou bien la réunification se transforme-t-elle en un test de résistance concluant pour la pratique gouvernementale éprouvée à Bonn pendant quarante ans ? S'agissant du Gouvernement fédéral, il conviendrait d'examiner s'il faut redéfinir son mode de fonctionnement ainsi que sa place dans le système politique. Il en va de même pour les crises de l'activité gouvernementale : sont-elles comparables à celles des années passées ou

ont-elles changé de nature sous la pression des difficultés liées à l'unification ?

Une description du Gouvernement fédéral et de ses problèmes doit d'abord prendre en compte la répartition des sièges au Bundestag telle qu'elle se présente depuis la première élection de cette assemblée par l'Allemagne entière, le 2 décembre 1990. Les majorités qu'il est possible de former sont, comparées au passé, en nombre bien plus restreint. La coalition chrétienne-libérale ne peut être supplantée pour le moment que par la grande coalition (CDU/CSU plus SPD). Même une coalition tricolore composée du FDP, du SPD et de l'Alliance 90/les Verts ne serait pas majoritaire et devrait inclure le PDS, héritier du SED¹. Un changement de Gouvernement suivant le scénario de 1982 (le FDP, libéral, en quittant la coalition sociale-libérale avait ouvert la voie à une motion de défiance constructive dirigée contre le chancelier social-démocrate Helmut Schmidt) est exclu vu l'actuelle composition du Bundestag. N'oublions pas non plus les calculs internes à la CDU/CSU : compte tenu des résultats électoraux, les 51 sièges de la CSU bavaroise ne sont pas indispensables à la majorité gouvernementale puisque la CDU dispose avec le seul appui du FDP de la majorité des sièges au Bundestag. Les résultats de 1990 concourent donc de bien des manières à la stabilité du Gouvernement formé par la CDU/CSU et le FDP.

La division du Gouvernement en 17 ministères n'a subi que des modifications mineures au cours du processus d'unification. Seul le ministère fédéral des relations interallemandes fut supprimé : il avait rempli son office. A sa place, le chancelier Kohl a scindé le ministère de la jeunesse, de la famille, de la condition féminine et de la santé en trois secteurs, de sorte que le nombre des départements ministériels est passé de 17 à 18. Cette mesure était motivée par la volonté du chancelier d'appeler au Gouvernement des hommes politiques de l'Allemagne de l'Est et un plus grand nombre de femmes. Tandis que le ministère de la santé revenait à la CSU bavaroise (Gerda Hasselfeldt, Horst Seehofer), les deux ministères nouvellement créés (« famille et troisième âge », « condition féminine et jeunesse ») étaient attribués à deux femmes membres de la CDU, l'une (Hannelore Rönisch) venant de l'Ouest, l'autre (Angela Merkel) de l'Est. Depuis l'unification, le Gouvernement compte

1. Répartition des sièges juste après le scrutin du 2 décembre 1990 : CDU/CSU : 319, SPD : 239, FDP : 79, PDS : 17, Alliance 90/les Verts : 8. La coalition tricolore, rouge-orange-verte, regroupe les sociaux-démocrates, les libéraux (FDP) et les Verts.

trois membres issus des Länder est-allemands : outre Angela Merkel, ce sont le ministre de la recherche, Paul Krüger (CDU), et le ministre de l'éducation et de la science, Rainer Ortleb (FDP). La CSU est bien plus associée à la coalition de Bonn que du vivant de Franz Josef Strauss qui, depuis Munich, usait vis-à-vis du Gouvernement de Bonn de toute sa liberté de critique. Avant l'unification, le chancelier Kohl a pris dans son Gouvernement le nouveau président de la CSU, Theo Waigel, et lui a confié le poste de plus en plus difficile de ministre des finances. Depuis, plusieurs maroquins revenant à la CDU/CSU ont été redistribués par le chancelier. Les membres âgés, et parfois « usés », du cabinet (Kiechle, Stoltenberg, Schwarz-Schilling et Riesenhuber) furent remplacés par Borchert (agriculture), Rühle (défense), Bötsch (postes) et Wissmann (recherche, puis transports). Le changement capital s'agissant des ministres CDU/CSU fut le départ de Wolfgang Schäuble, qui est souvent présenté comme le successeur potentiel de Kohl. Schäuble a quitté à la fin du mois de novembre 1991 le ministère de l'intérieur, repris par Rudolf Seiters, pour occuper la position clé de président du groupe parlementaire de la CDU/CSU au Bundestag.

Pour ce qui est des chrétiens-démocrates, les mouvements de personnel au sein du cabinet se firent sans grand émoi, mais aussi sans gloire, au dire des esprits critiques. La seule exception, qui a confirmé la règle a été le départ du ministre des transports, Günther Krause, après avoir accepté des avantages personnels. La politique du personnel suivie par le chancelier et président du parti ne souleva aucune objection dans les rangs de la CDU/CSU. Cela fut aussi le cas des changements à l'intérieur de l'appareil administratif de la chancellerie, lequel permet au chef du Gouvernement de préparer les décisions et de contrôler les ministères spécialisés. Les remaniements ministériels au sein de l'allié FDP furent, en revanche, suivis avec beaucoup d'attention par les médias. Vers la fin du mois d'avril 1992, Hans Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères, annonça sa démission après dix-huit ans passés aux commandes. La direction du parti proposa d'abord Mme Schwaetzer, mais ce fut finalement le ministre de la justice Klaus Kinkel qui fut choisi comme remplaçant par le groupe parlementaire du FDP au Bundestag. Un an après, une innocente lettre de recommandation scella le destin de Möllemann, ministre FDP de l'économie. Ses explications désastreuses et une campagne de presse de grande ampleur l'obligèrent à démissionner le 3 janvier 1993.

Parmi les lois non écrites de la « démocratie du chancelier », figure néanmoins celle selon laquelle le chancelier accepte les candi-

dats-ministres proposés par le parti allié. Les querelles de personnel du FDP ne doivent donc pas être interprétées comme le symptôme d'une crise du Gouvernement dans son ensemble. L'organisation et le mode de fonctionnement du Gouvernement n'ont pas évolué durant la réunification. Dans ce domaine, on compte répondre aux nouveaux défis par des recettes éprouvées. La politique du personnel du chancelier est conforme au sens du pouvoir de cet « homme d'appareil complet » qu'est Helmut Kohl : depuis le congrès de Brême de septembre 1989, il est parvenu également au sein de la CDU à empêcher l'accession de rivaux potentiels à la tête du parti. Dernièrement, le ministre de la défense Rühle a tenté sans succès, lors du congrès de Düsseldorf d'octobre 1992, de devenir vice-président de la CDU. Cette politique du personnel poursuivie contre vents et marées, et qui fait sciemment l'économie de personnalités de valeur, est en contradiction, aux yeux de bien des observateurs, avec les tâches gigantesques qui attendent le Gouvernement depuis l'unification.

Alors que les institutions gouvernementales étaient à peine touchées par le processus d'unification et que leurs effectifs n'étaient complétés que de façon routinière, un défi, qui trouvait sa source dans la structure fédérale du régime, était lancé à la coalition chrétienne-libérale. En Allemagne, un Gouvernement disposant d'une solide majorité au Bundestag n'a guère à s'inquiéter de l'opposition parlementaire, mais doit en permanence tenir compte de deux contreponds : le Bundesrat et la Cour constitutionnelle fédérale. Le Bundesrat représente les gouvernements des Länder et a largement le droit d'intervenir dans l'élaboration des lois. Du fait des résultats électoraux dans les Länder, sa composition s'est modifiée au profit des sociaux-démocrates après l'unification. Depuis le remplacement en Hesse du Gouvernement chrétien-libéral par une coalition rouge-verte sortie vainqueur de l'élection du Landtag le 20 janvier 1991, depuis la victoire des sociaux-démocrates en Rhénanie-Palatinat (avril 1991) et la formation d'une grande coalition dans le Bade-Wurtemberg (avril 1992), le SPD participe à 11 des 16 gouvernements des Länder et pèse sur 47 des 68 sièges du Bundesrat.

Une opposition majoritaire au Bundesrat n'est cependant pas une nouveauté. Les Gouvernements Brandt et Schmidt, sociaux-libéraux, durent déjà composer avec un Bundesrat dominé par la CDU/CSU. Mais compte tenu des problèmes politico-économiques, - sociaux et - financiers posés par l'unification, la position des sociaux-démocrates au Bundesrat acquiert une signification nou-

velle. Des problèmes politiques fondamentaux ne peuvent plus être réglés sans leur concours. Cela concerne toutes les questions dont la solution passe par une révision de la Loi fondamentale, ce qui est notamment le cas de la réforme du droit d'asile. Après des mois de discussion sur l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile, le Gouvernement et l'opposition se sont mis d'accord pour réécrire l'article de la Loi fondamentale consacré à l'asile (art. 16a) et modifier en conséquence la procédure de l'asile. Bien que l'efficacité de ces règlements reste à démontrer, les partis politiques, après de longues tergiversations, ont fait la preuve de leur capacité d'action. Un compromis fut rapidement trouvé entre le Gouvernement chrétien-libéral et les sociaux-démocrates sur le droit d'intervention des Länder en cas de transfert de souveraineté vers l'Union européenne (nouvelle version de l'article 23 de la Loi fondamentale). Sur ce point, il y avait convergence d'intérêts entre les Länder dirigés par les sociaux-démocrates et les fédéralistes de la CDU/CSU.

Les partis ne parvinrent pas à un accord sur l'intervention de la Bundeswehr en dehors du territoire de l'OTAN. Cette question divise aussi le Gouvernement fédéral puisque le FDP, à l'instar de l'opposition sociale-démocrate, met en doute la constitutionnalité d'une telle intervention. On en arriva donc à cette situation curieuse où les ministres FDP du Gouvernement se prononcèrent à la fin du mois de mars 1993 contre la participation des soldats allemands à la mission de reconnaissance des AWACS au-dessus de la Bosnie, et où leur groupe parlementaire intenta par la suite une action contre le Gouvernement devant la Cour constitutionnelle fédérale.

Pour le financement de la réunification, le Gouvernement est également lié aux Länder à majorité sociale-démocrate. Cela devint évident pour la première fois au début de l'année 1992 lorsque les sociaux-démocrates refusèrent de suivre le Gouvernement qui voulait faire passer la TVA de 14 % à 15 %. Mais, après de longs pourparlers avec le ministre des finances Theo Waigel, le ministre-président social-démocrate du Brandebourg, Stolpe, accepta finalement l'augmentation, le Gouvernement ayant promis de verser les recettes supplémentaires aux Länder est-allemands. Fort de cet appui, le Gouvernement fédéral obtint la majorité des voix requise au Bundesrat pour une augmentation des impôts.

Au début de l'année 1993, la discussion sur le pacte de solidarité battait son plein. Elle portait sur l'intégration, à compter de 1995, des Länder est-allemands dans la péréquation financière entre Länder et sur les dettes de la Treuhand et du Fonds de règlement du crédit. Sur ces questions, les clivages partisans ont disparu. Le gou-

vernement CSU de la Bavière combattait, coude à coude avec les Länder dirigés par le SPD, les propositions du ministre des finances Theo Waigel, lui-même président de la CSU. Après trois jours de négociation, un compromis fut trouvé le 14 mars à Bonn qui doit régler pour les prochaines années les conséquences financières de l'unification : les *Länder est-allemands* recevront à partir de 1993 1,55 milliard de marks du Fonds pour l'unité allemande, *tous les Länder* recevront à compter de 1995 une part majorée du produit de la TVA ; le SPD a pu empêcher l'amputation des prestations sociales et le *Gouvernement* est parvenu à ce que les augmentations d'impôts ne soient perçues, sous la forme d'un « supplément de solidarité », qu'à partir de 1995, donc après le prochain renouvellement du Bundestag en octobre 1994.

La Constitution fédéraliste de la République fédérale et les conséquences de l'unification ont manifestement obligé les grands partis à créer un consensus sur les questions importantes. Ils n'obéissaient pas ce faisant aux règles du jeu de la « démocratie du chancelier » mais aux principes de la « démocratie de concorde ». Le Gouvernement comme le parti social-démocrate rejetèrent avec mauvaise conscience l'idée d'une grande coalition. Des deux côtés, on considéra le pacte de solidarité comme une démarche inhabituelle mais nécessaire et l'on jura que les positions respectives de la majorité et de l'opposition se feraient à nouveau mieux sentir à l'avenir. Bien que la collaboration de l'opposition soit très courante en matière de législation, elle contredit le modèle dualiste de la « démocratie du chancelier ». L'accord sur les questions constitutionnelles et financières (cf. *supra*) a réclamé énormément de temps ; il a eu aussi pour effet de désorienter l'électeur qui ne reconnaissait plus aucune conception politique claire. Le prétendu manque d'efficacité des partis quand il y va du traitement de problèmes complexes fut une des causes de la lassitude des Allemands à l'égard de la politique. Les conséquences de l'unification ont donc indirectement ébranlé la continuité de l'activité gouvernementale.

A en juger d'après les résultats des sondages et des élections des Landtage, la coalition chrétienne-libérale inspire moins confiance à la population depuis la dernière élection du Bundestag, le 2 décembre 1990. Cette tendance est apparue pour la première fois lors des renouvellements des Landtage de Rhénanie-Palatinat et de Hambourg, les 21 avril et 2 juin 1991. Mais selon les sondages, le plus petit parti de la coalition, le FDP, n'est pas touché par cette évolution. Le recul s'est fait uniquement au détriment de la CDU/CSU. Cette perte de confiance dans le parti du chancelier s'est surtout fait sentir en

Allemagne de l'Est : après avoir recueilli 41,8 % des voix lors du dernier renouvellement du Bundestag, la CDU a vu à partir de mars 1991 sa cote de popularité chuter et s'établir pendant plusieurs mois à 24/25 % (Institut de démoscopie d'Allensbach). Le SPD, premier parti d'opposition, profita à peine de ce changement. Sans doute avançait-il la CDU/CSU dans la majorité des sondages de 1992, mais les deux grands partis sont restés nettement sous la barre des 40 %. Les Verts, parti d'opposition mineur, réussirent à se stabiliser au-dessus des 5 % (sauf dans le Schleswig-Holstein) et frôlèrent les 10 % dans certains sondages. Le résultat de l'élection du Landtag du Bade-Wurtemberg le 5 avril 1992 illustre bien cette tendance : la CDU (39,6 %), tout comme le SPD (29,4 %), perdirent du terrain par rapport au dernier renouvellement et furent obligés, en raison de la percée des Républicains d'extrême droite (10,3 %), de former un gouvernement de coalition.

Malgré les mauvais scores de la CDU/CSU aux élections des Landtage et la lenteur des décisions du Gouvernement, tous les indices corroborent pour l'instant la thèse de la continuité. Par conséquent, la coalition chrétienne-libérale cherchera toujours à résoudre les problèmes politiques en employant les méthodes qui ont fait leurs preuves en République fédérale ouest-allemande. Une grande coalition composée de la CDU/CSU et du SPD étant aujourd'hui en butte à une hostilité quasi unanime, l'actuelle union gouvernementale pourra vraisemblablement rester en fonction jusqu'à la prochaine élection du Bundestag. Et même si, à partir de l'automne 1994, un autre chancelier et une autre majorité devaient définir la politique de l'Allemagne, les bases institutionnelles et les règles informelles du Gouvernement changeraient à peine à Bonn. Les problèmes de politique intérieure et étrangère resteront eux aussi les mêmes.

D'ici le prochain renouvellement du Bundestag, la question centrale est de savoir comment les deux grands partis chrétien-démocrate et social-démocrate réagiront face à ce rejet des électeurs et à la concurrence croissante des petites formations, Républicains compris. Cette question vise d'abord la CDU/CSU car celle-ci doit défendre sa position de premier parti du Gouvernement et son alliance avec le FDP. L'actuel chancelier cherchera avec l'appui de son parti à souligner davantage les divergences existant entre majorité et opposition. Une confrontation médiatiquement efficace avec les sociaux-démocrates est seule à même de mobiliser les électeurs de réserve des chrétiens-démocrates. Un moyen d'y parvenir serait la personnalisation de la campagne électorale et sa concentra-

tion sur le chancelier Kohl. Un autre moyen, plus sûr, consisterait à focaliser la discussion sur un thème de politique étrangère comme la future politique de sécurité ou le rôle de la Bundeswehr au sein de l'OTAN et lors des opérations des Nations Unies. Une telle controverse intentionnellement déclenchée serait une redécouverte d'un instrument de la « démocratie du chancelier » que Konrad Adenauer employa d'une main de maître.

Du côté de l'opposition, des réflexions semblables sont engagées mais les objectifs sont opposés. La direction du SPD se prépare elle aussi, tant du point de vue de la politique du personnel que du programme, à l'élection prochaine du Bundestag. Comme thèmes de campagne s'offrent à elle les problèmes de politique intérieure soulevés par l'unification. Le SPD en matière de personnel s'efforce d'obéir aux règles non écrites de la « démocratie du chancelier ». Le ministre-président du Schleswig-Holstein, Björn Engholm, fut nommé à la tête du parti en mai 1991, et après cela désigné comme candidat à la chancellerie. Sa démission de toute fonction politique au début mai 1993 a déclenché une crise grave de l'opposition. Un an avant le renouvellement au Bundestag les sociaux-démocrates sont obligés de nommer non seulement un chef de parti mais aussi un nouveau candidat à la chancellerie.

En dehors du SPD, les Verts peuvent être considérés comme un deuxième parti d'opposition, susceptible d'entrer au Gouvernement après la prochaine élection du Bundestag. Ce qui handicape jusqu'à présent cette formation est sa division et les différences de programmes entre les Verts ouest-allemands et les « Verts/Alliance 90 » des nouveaux Länder. Les deux groupes ont préparé leur fusion lors des réunions fédérales qui se sont tenues à Hanovre en janvier dernier. Si cette avancée est approuvée par la base, les Verts présenteront un front commun lors des prochaines élections.

Celui qui observe avec du recul la vie politique de Bonn a l'impression de se trouver au milieu d'une législature qui se distingue à peine des « interscrutins » précédents. Le Gouvernement devient impopulaire et perd des élections régionales sans que l'opposition enregistre de francs succès. Les bons scores des petits partis aux élections des Landtage et aux élections communales n'ont rien d'exceptionnel non plus entre deux renouvellements du Bundestag. Il en va de même pour la percée des Républicains dans la mesure où elle rappelle celle du NPD, cette formation d'extrême droite qui fut active entre 1966 et 1969. Le vif intérêt des médias pour les affaires de second rang auxquelles sont mêlés des hommes politiques de premier plan est tout aussi caractéristique de la situation

actuelle. Ces affaires sont montées en épingle et présentées comme des crises du régime afin de satisfaire le penchant des Allemands pour les dépressions d'origine politique. Les remous de la révolution européenne de 1989 sont nettement perceptibles (problèmes économiques et financiers, orientation de la politique étrangère) mais on a l'impression qu'ils n'ont pas encore atteint les structures politiques de la République fédérale agrandie.

(Traduction : Roland Crastes.)

LISTE DES MINISTÈRES FÉDÉRAUX

1. Chancelier fédéral : Helmut Kohl (CDU) :
 - a. Chancellerie fédérale : Friedrich Bohl (CDU) ;
 - b. L'office fédéral de presse et d'information.
2. Ministère des affaires étrangères : Klaus Kinkel (FDP).
3. Ministère de l'intérieur : Manfred Kanther (CDU).
4. Ministère de la justice : Sabine Leutheusser-Schnarrenberger (FDP).
5. Ministère des finances : Theo Waigel (CSU).
6. Ministère de l'économie : Günter Rexrodt (FDP).
7. Ministère du ravitaillement et de l'agriculture : Jochen Borchert (CDU).
8. Ministère du travail et de l'ordre social : Norbert Blüm (CDU).
9. Ministère de la défense : Volker Rühle (CDU).
10. Ministère de la famille et des gens âgés : Hannelore Rönch (CDU).
11. Ministère des femmes et de la jeunesse : Angela Merkel (CDU).
12. Ministère de la santé publique : Horst Seehofer (CSU).
13. Ministère des communications : Günther Krause (CDU).
14. Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire : Klaus Töpfer (CDU).
15. Ministère des postes et des télécommunications : Wolfgang Böttsch (CSU).
16. Ministère d'aménagement de construction : Irnigard Schwaetzer (FDP).
17. Ministère des recherches et de la technologie : Matthias Wissmann (CDU).
18. Ministère de l'instruction publique et des sciences : Rainer Ortleb (FDP).
19. Ministère de la coopération économique : Carl-Dieter Spranger (CSU).

RÉSUMÉ. — *La réunification a confirmé la coalition chrétienne-libérale et a entraîné des changements mineurs au sein de l'équipe gouvernementale. Si un accord a été possible avec le SPD sur le contenu du pacte de solidarité avec les Länder de l'Est, la formation d'une « grande coalition » n'est pas à l'ordre du jour. Les deux principaux partis doivent préparer leur stratégie pour les élections de 1994 en tenant compte de la concurrence des petites formations.*